

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GIROLLES

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 045-214501561-20231212-20230703-DE



PD/SM

<b>Date de la convocation :</b> 5 décembre 2023	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GIROLLES, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal DROUIN, Maire.</p> <p>Présents : M. Romain COMBE, M. Henri CORJON, Mme Christine CREUZET, M. Frédéric DECULTOT, M. Pascal DROUIN, Mme Béatrice DUFAUT, M. Florian FARNAULT, Mme Marie-Christine GILLET, Mme Patricia HOUY, M. Pascal JACQUIN, Mme Christine NICOLAS, M. Dominique SAUVAGEON et M. Francis TIGNERES.</p> <p>Absente excusée : Mme Céline GRISARD (pouvoir à Mme Christine CREUZET)</p> <p>Absente : Mme Rosenda TUYSUZIAN</p> <p>M. Henri CORJON a été désigné Secrétaire de séance.</p>
<b>Membres</b>	
<b>En exercice :</b> 15	
<b>Présents :</b> 13	
<b>Votants :</b> 14	
<b>dont 1 pouvoir</b>	
<b>Délibération n°2023-07-03</b>	

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT LE SOY À TREILLES-EN-GÂTINAIS ET AU LIEU-DIT LES COQUELUCHONS À GONDREVILLE (45 - LOIRET)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires par email du dossier relatif au projet photovoltaïque sur les communes respectives de Treilles-en-Gâtinais et de Gondreville, aux lieux-dits "Le Soy" et "Les Coqueluchons" (45 – Loiret).

Ce projet, porté par la société ARCOUR consiste en l'implantation d'un parc photovoltaïque d'une puissance installée envisagée d'environ 13,74 MWc, sur un site d'étude couvrant une superficie de 14,01 ha.

Conformément aux dispositions de l'article L.122-1 V du Code de l'environnement et de l'article R.423-9 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet dans un délai de 2 mois.

VU le dossier relatif au PC n°045 328 23 A0002 pour l'implantation d'un projet photovoltaïque sur les communes de Treilles-en-Gâtinais (Lieu-dit "Le Soy") et de Gondreville (Lieu-dit "Les Coqueluchons") reçu par email le 22/11/2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ÉMET** un avis favorable au projet présenté.
- ✓ **CHARGE** le Maire de la transmission de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le mardi 12 décembre 2023.

Le secrétaire de séance

  
Henri CORJON

Pour extrait conforme,

Le Maire

  
Pascal DROUIN

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstention : 0